
Chapitre 2

Les intermédiaires du transport

La préparation d'une expédition de marchandises à exporter requiert un souci du détail. Vous devez d'abord établir avec précision quelles sont vos exigences et choisir le mode de transport, l'équipement et l'itinéraire qui vous conviennent le mieux. Il se peut que vous ayez à recourir à plusieurs modes de transport pour faire parvenir vos marchandises à l'établissement de votre client.

Vous devrez peut-être regrouper vos envois pour rentabiliser au maximum vos frais. Il vous faudra aussi établir la documentation requise pour toutes les étapes de l'expédition, afin que vos marchandises puissent être bien identifiées et acheminées selon l'itinéraire choisi et de manière à ce qu'elles soient facilement repérées au besoin.

Enfin, il vous faudra naturellement respecter tous les règlements et normes relatifs au transport, qu'ils soient d'origine fédérale, provinciale, municipale ou internationale, sans oublier ceux du pays importateur.

En plus des documents de transport, vous devrez remplir divers formulaires d'exportation exigés aussi bien par le gouvernement canadien que par les autorités du pays importateur.

Vous devrez peut-être prendre les dispositions nécessaires au chapitre de l'assurance et du paiement.

Par bonheur, il existe des «intermédiaires du transport». Ces spécialistes peuvent aider les entreprises de petite ou de moyenne envergure et celles dont les expéditions sont peu fréquentes à respecter leur échéancier de livraison au moindre coût, tout en prévenant l'endommagement des marchandises. Les intermédiaires du transport sont les architectes du pont qui vous reliera à votre client étranger.

Observations générales

Les intermédiaires du transport appartiennent à plusieurs catégories différentes, que l'on peut répartir en deux groupes principaux : les courtiers en transport et les groupeurs de fret. Les uns et les autres peuvent devenir votre mandataire ou votre agent.

L'intermédiaire qui agit en qualité de mandataire prend à sa charge toute responsabilité, civile ou autre, relativement au ramassage, à la manutention, au transport et à la livraison des marchandises, tout comme un transporteur public.

La responsabilité de l'intermédiaire qui agit en qualité d'agent prend fin lorsque l'envoi est remis entre les mains du transporteur autorisé qui est chargé de l'expédition et de la livraison.

Les courtiers en transport

Comme leur nom l'indique, les courtiers en transport prennent les dispositions nécessaires au déplacement des marchandises entre l'acheteur du service (l'expéditeur) et son fournisseur (le transporteur). En termes plus simples, l'activité du courtier consiste à trouver un moyen de transport pour l'expéditeur et une cargaison pour le transporteur.

Les transitaires et les groupeurs de fret

En réunissant les petits envois provenant de plusieurs expéditeurs, les groupeurs de fret peuvent être en mesure de garantir des services de manutention et de livraison plus avantageux, à des tarifs plus abordables.

De façon générale, le transitaire de fret regroupe des envois divers pour former une cargaison maritime, ferroviaire, routière ou aérienne complète à l'aller; il se charge aussi de veiller à la distribution des envois à leur arrivée au terminal de destination.

Le transitaire agit habituellement en qualité de mandataire de ses clients. Il établit sa propre grille tarifaire selon les marchandises dont il accepte la charge et facture chaque expédition en conséquence. Le transporteur de longue distance dont il retient les services émet un seul connaissement, pour lequel le transitaire est l'expéditeur.